Informations de base	
1999/2031(REG) REG - Règlement du Parlement	Procédure terminée
Règlement PE, annexe V: procédure à appliquer pour l'adoption et l'examen de décisions sur l'octroi de la décharge **Subject** 8.40.01.08 Travaux du Parlement, procédure, sessions, règlement 8.70.03.01 Textes de base sur la décharge	